

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20250310-D10_03_2025_29b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2025

Publication : 17/03/2025

Délibération n°10-03-2025-029

7.1 Décisions budgétaires

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Lundi 10 mars 2025

Date de convocation	4 mars 2025
Date d'affichage	4 mars 2025

Membres en exercice	55
Membres présents	36
Votants	47 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 10 mars à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle polyvalente à La Chapelle Saint Rémy, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 35 - M. Serge AUGER, M. Éric BARBIER, M. Emmanuel BOIS, M. Régis BOURNEUF, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, M. Jean DUMUR, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Yves GOULLIER, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Éric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Jean-Yves RENARD, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, Mme Sylvie SEQUEIRA, M. Xavier TERRIER, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ.

Etait représenté : 1 - M. Joël CIRON représenté par Mme Marianne BLOT.

Pouvoirs : 11 – M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à M. Éric PAPILLON, Mme Catherine BOSSY ayant donné pouvoir à Mme Christine CORMIER, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à Mme Patricia ÉDET, M. Alain CRUCHET ayant donné pouvoir à M. Éric DESCOMBES, Mme Amélie DANGEUL ayant donné pouvoir à M. Serge AUGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, Mme Françoise PELLODI ayant donné pouvoir à M. Emmanuel BOIS, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL ayant donné pouvoir à Mme Sylvie SEQUEIRA.

Etaient excusés : 8 - M. Raymond BELLENCONTRE, M. Pierre BOULARD, M. Pascal BOURGOIN, M. Jean-Yves HERMELINE, M. Roland MARCOTTE, M. José PLANS, M. Gaëtan THOMAS, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Dominique ÉDON.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PERCHE EMERAUDE

BUDGET : PARTICIPATIONS AUX SYNDICATS 2025

Le Conseil de communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°27-01-2025-014 du 27 janvier 2025 relative aux participations à certains syndicats (SDIS, SYVALORM, Office de Tourisme) pour l'année 2025,

Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

Après en avoir délibéré,

RAPPELLE que la Communauté de communes participe au financement de plusieurs structures que ce soit par ses compétences statutaires ou par ses choix.

EST INFORME d'une partie des participations au titre de 2025 :

	Montant 2025 (€)	Montant 2024 (€)	Imputation comptable	Domaine d'intervention
Syndicat Mixte des Gens du Voyage	46 398,40	46 502,40	Compte 6561 – Participations organismes de regroupement	Gens du voyage
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe	2 555,20	2 620	Compte 65568 - Autres contributions aux organismes de regroupement	GEMAPI
Syndicat des Bassins du Loir et de la Braye	22 549,80	33 628,16	Dont 16 450 € au compte 65568 et 6 099,80 € au compte 2041582- Subv d'équipement aux collectivités à statut particulier	
Mission locale	31 898,90	31 970,40	Compte 6558 - Autres contributions obligatoires	Action sociale
Centre culturel de La Laverie	150 000	146 000	Compte 657381 - Autres établissements publics locaux	Culture
Association des Maires	1 737,95	1 741,01	Compte 6281 – Concours divers	Administration générale

INSCRIT au budget 2025 les montants de ces participations.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tout contrat ou tout document relatif à cette décision.

AUTORISE le Président ou son représentant à régler ces participations à ses différents partenaires.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 47

Voix contre : 0

Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique

Le 10 mars 2025

Pour extrait conforme

Le 11 mars 2025

Le Secrétaire de séance



M. Dominique ÉDON

Le Président



M. Didier REVEAU